

États financiers consolidés du
Consolidated Financial Statements of

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)
UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**

31 décembre 2008
December 31, 2008



Deloitte & Touche, s.r.l.
800 - 100, rue Queen
Ottawa, ON K1P 5T8
Canada

Tél. : (613) 236-2442
Télec. : (613) 236-2195
www.deloitte.ca

Rapport des vérificateurs

Aux Gouverneurs de
l'Université d'Ottawa

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) au 31 décembre 2008 et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Université. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) au 31 décembre 2008, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 14 avril 2009

Auditors' Report

To the Governors of the
University of Ottawa

We have audited the consolidated statement of net assets available for benefits of the University of Ottawa Retirement Pension Plan (1965) as at December 31, 2008 and the consolidated statement of changes in net assets available for benefits for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the University's management. Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit.

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation.

In our opinion, these consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the net assets available for benefits of the University of Ottawa Retirement Pension Plan (1965) as at December 31, 2008 and the changes in its net assets available for benefits for the year then ended in accordance with Canadian generally accepted accounting principles.

Chartered Accountants
Licensed Public Accountants

April 14, 2009

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
États financiers consolidés
31 décembre 2008

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Consolidated Financial Statements
December 31, 2008

PAGE

État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations	1	Consolidated Statement of Net Assets Available for Benefits
État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	2	Consolidated Statement of Changes in Net Assets Available for Benefits
Notes complémentaires	3 - 14	Notes to the Consolidated Financial Statements

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
État consolidé de l'actif net disponible
pour le service des prestations
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Consolidated Statement of Net Assets
Available for Benefits
as at December 31, 2008
(in thousands of dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>	
ACTIF			ASSETS
Placements (note 6)			Investments (note 6)
Billets à court terme et bons du trésor	4 245 \$	28 028 \$	Short-term notes and treasury bills
Caisses en gestion commune	370 156	469 231	Pooled funds
Actions canadiennes	96 792	176 365	Canadian stocks
Actions étrangères	285 294	322 499	Foreign stocks
Obligations et débetures	236 571	247 980	Bonds and debentures
Immobilier	25 715	-	Real estate
	1 018 773	1 244 103	
Créances			Receivables
Cotisations à recevoir des adhérents	1 396	117	Members' contributions
Cotisations à recevoir du promoteur	2 449	-	Sponsor's contributions
Revenus de placements courus à recevoir	2 744	2 415	Accrued investment revenue receivable
	6 589	2 532	
Encaisse	17 190	12 607	Cash
	1 042 552	1 259 242	
PASSIF			LIABILITIES
Remboursement de cotisations	127	135	Refund of contributions
Créditeurs et frais courus (note 7)	5 817	1 363	Accounts payable and accrued liabilities (note 7)
	5 944	1 498	
Participation minoritaire	901	-	Non-controlling interest
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	1 035 707 \$	1 257 744 \$	NET ASSETS AVAILABLE FOR BENEFITS

Au nom du Bureau des gouverneurs

Approved by the Board of Governors

gouverneur _____ Governor

gouverneur _____ Governor

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible
pour le service des prestations
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Consolidated Statement of Changes in Net Assets
Available for Benefits
year ended December 31, 2008
(in thousands of dollars)

	<u>2008</u>	<u>2007</u>	
AUGMENTATION DE L'ACTIF			INCREASE IN ASSETS
Revenus de placements			Investment revenue
Billets à court terme et bons du trésor	1 087 \$	1 506 \$	Short-term notes and treasury bills
Actions canadiennes	9 531	9 201	Canadian stocks
Actions étrangères	8 454	10 443	Foreign stocks
Obligations et débetures	22 058	24 241	Bonds and debentures
Changement de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice	(246 374)	(11 060)	Current year change in market value of investments
	(205 244)	34 331	
Cotisations			Contributions
des adhérents - coût normal	10 948	6 007	Members - normal cost
- paiement spécial	1 730	1 276	- special payment
du promoteur - coût normal	28 481	9 639	Sponsor - normal cost
- paiement spécial	-	452	- special payment
	41 159	17 374	
Augmentation (diminution) totale de l'actif	(164 085)	51 705	Total increase (decrease) in assets
DIMINUTION DE L'ACTIF			DECREASE IN ASSETS
Prestations versées	43 644	40 957	Benefits paid
Prélèvements des adhérents	6 686	8 875	Members' withdrawals
Frais d'administration (note 8)	7 622	7 144	Administrative expenses (note 8)
Diminution totale de l'actif	57 952	56 976	Total decrease in assets
Diminution de l'actif net	222 037	5 271	Decrease in net assets
Actifs net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	1 257 744	1 263 015	Net assets available for benefits, beginning of year
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICES DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	1 035 707 \$	1 257 744 \$	NET ASSETS AVAILABLE FOR BENEFITS END OF YEAR

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

L'actif net est la propriété du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) ("Régime"), agréé en vertu de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite de l'Ontario, (Numéro d'immatriculation C003056108). Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, d'après lequel les participants du Régime et l'Université d'Ottawa effectuent des contributions. Le Régime est exonéré d'impôts sur les bénéficiaires en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Pour obtenir une information plus complète, il faut se rapporter aux règlements du Régime.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

a) *Mode de présentation*

Les états financiers sont établis selon la convention de la continuité de l'exploitation. Ils présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents. Ils ont été préparés dans le but d'aider les adhérents et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice; cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation du Régime.

b) *Consolidation*

Les états financiers comprennent les comptes du Régime et ceux de ses entreprises détenues majoritairement par le Régime qui détiennent certains placements immobiliers. Les opérations intersociétés et leurs soldes ont été éliminés au moment de la préparation des présents états financiers consolidés.

En vertu des principes de la consolidation, la totalité des actifs et des passifs des entreprises détenues majoritairement par le Régime est présentée dans les états financiers consolidés. La quote-part des actifs et des passifs détenus par des entités autres que le Régime est présentée comme participation minoritaire dans le passif des états financiers consolidés du Régime.

1. DESCRIPTION OF PLAN

The net assets of the Plan are owned by the University of Ottawa Retirement Pension Plan (1965) ("Plan"), which is registered under the Ontario Pension Benefits Act, 1987 (Registration #C003056108). The Plan is a contributory defined benefit pension plan under which contributions are made by the Plan members and the University of Ottawa. The Plan is exempt from income taxes under the provisions of the Income Tax Act.

For more complete information, reference should be made to the regulations of the Plan.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES

The financial statements have been prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles and reflect the following significant accounting policies:

a) *Basis of presentation*

These financial statements are prepared on the going concern basis. They present the aggregate financial position of the Plan as a separate financial reporting entity independent of the sponsor and Plan members. They are prepared to assist Plan members and others in reviewing the activities of the Plan for the fiscal period but they do not portray the funding requirements of the Plan.

b) *Consolidation*

The financial statements include the accounts of the Plan and its majority owned enterprises which hold certain real estate investments. Inter-company transactions and balances were eliminated in preparing these consolidated financial statements.

As per consolidation principles, all assets and liabilities of majority owned enterprises by the Plan are recorded in the consolidated financial statements. The proportionate share of assets and liabilities owned by other entities is presented as non-controlling interest in the liabilities of the consolidated financial statements of the Plan.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Placements

La valeur des placements, qui sont cotés à la bourse et largement négociés sur les marchés publics, est indiquée au dernier prix de vente établi pour l'exercice. Le coût indiqué est établi par la méthode du coût moyen.

Les caisses en gestion commune sont évaluées à la valeur de l'actif net en fin d'exercice, ce qui représente la valeur marchande des instruments financiers sous-jacents. Les caisses en gestion commune se composent aussi de fonds qui ne sont pas canadiens.

Les placements en immobilier sont inscrits à la juste valeur, établie par estimation en utilisant les techniques d'évaluation du secteur appropriées et les meilleures estimations faites par les gestionnaires de placements immobiliers ou par des évaluateurs indépendants. Une évaluation certifiée écrite pour chaque propriété est exigée d'un évaluateur qualifié et indépendant, et ce au moins une fois par trois ans. Les propriétés en développement sont comptabilisées au coût.

d) Conversion des devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont inscrites au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les placements libellés en devises étrangères et détenus en fin d'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur au 31 décembre. Les gains et pertes qui en résultent sont inclus dans le changement de la valeur marchande des placements au cours de l'exercice.

e) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inclus dans les états financiers. Les estimations principales utilisées sont la provision pour créances douteuses, le montant des charges à payer et les hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul des obligations en matière de prestations. Les résultats effectifs pourraient différer des estimations.

2. SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES (continued)

c) Investments

Investments, which are widely traded and have publicly quoted prices, are valued at the sale price last quoted during the year. The cost disclosed is determined on the average cost basis.

Pooled funds are valued at their year-end net asset value, which represents the market value of the underlying financial instruments. Pooled funds also include Non-Canadian funds.

Real estate investments are recorded at estimated fair values determined by using appropriate industry valuation techniques and best estimates by property managers and/or independent appraisers. A certified written appraisal for each property is required from a qualified independent appraiser at least once every three years; development properties are carried at cost.

d) Translation of foreign currencies

Transactions in foreign currencies are recorded at the rates of exchange in effect on transaction dates.

Investments denominated in foreign currencies and held at year-end are translated at exchange rates in effect at December 31. The resulting gains and losses have been included in the current year change in market value of investments.

e) Measurement uncertainty

The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires management to make estimates and assumptions that affect the amounts reported in the financial statements. The main estimates used are the allowance for doubtful accounts, the amount of accrued liabilities and the actuarial assumptions underlying the obligations for pension benefits calculation. Actual results could differ from those estimated.

3. MODIFICATION DE CONVENTION COMPTABLE

Le 1^{er} janvier 2008, le Régime a adopté de nouvelles normes comptables émises par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), soit la norme 3862, *Instruments financiers - Informations à fournir*, et la norme 3863, *Instruments financiers - Présentation*. Ces normes consistent en une révision et une amélioration des obligations d'information actuelles, mais reprennent telles quelles les exigences applicables en matière de présentation. Elles prescrivent la communication d'informations supplémentaires sur la nature et l'étendue des risques auxquels le Régime est exposé en raison des instruments financiers qu'il détient, et sur la gestion de ces risques par le Régime. La note 6 présente ces informations.

Le 1^{er} janvier 2008, le Régime a également adopté la nouvelle norme comptable 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, de l'ICCA. Cette norme énonce l'ensemble des informations à fournir, soit (i) des informations sur les objectifs, les politiques et les processus de gestion du capital d'une entité, (ii) des informations quantitatives sur ce que l'entité considère comme du capital, (iii) des informations sur la conformité de l'entité aux obligations concernant le capital et (iv) des informations sur les conséquences du défaut de l'entité de se conformer à de telles obligations, le cas échéant. La note 4 présente ces informations.

4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital du Régime correspond aux fonds accumulés dans le Régime. Des excédents ou des déficits de capitalisation sont régulièrement établis dans des évaluations actuarielles faites par un actuaire indépendant. L'évaluation actuarielle est l'indicateur de la santé financière du Régime. L'objectif dans la surveillance du capital du Régime est de s'assurer que le Régime maintient une capitalisation suffisante pour payer les bénéficiaires à long terme.

L'actuaire vérifie la capacité du Régime à remplir ses engagements à l'endroit de tous les participants et bénéficiaires. À partir d'un ensemble d'hypothèses économiques et autres, il fait une projection des prestations selon le principe de la continuité de l'exploitation afin d'estimer la valeur actuelle du passif du Régime, qu'il compare à la somme de l'actif du Régime ainsi que la valeur actualisée des contributions futures. Cette comparaison permet de dégager un excédent ou un déficit de capitalisation. Dans le cadre de l'évaluation de la capitalisation, l'actuaire mesure également l'actif et le passif du Régime selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du Régime.

3. CHANGE IN ACCOUNTING POLICY

On January 1, 2008 the Plan adopted the new Canadian Institute of Chartered Accountants (CICA) accounting standards 3862, *Financial Instruments - Disclosures* and 3863, - *Financial Instruments - Presentation*, which revise and enhance the current disclosure requirements but do not change the existing presentation requirements for financial instruments. The new disclosures provide additional information on the nature and extent of risks arising from financial instruments to which the Plan is exposed and how it manages those risks and are included in note 6.

On January 1, 2008, the Plan also adopted the new CICA accounting standard 1535, *Capital Disclosures*, which specifies disclosure to be provided about (i) an entity's objectives, policies, procedures and processes for managing capital, (ii) quantitative data about what the entity regards as capital, (iii) whether the entity has complied with any capital requirements and (iv) the consequences of non-compliance if any. Note 4 has been added to provide these disclosures.

4. CAPITAL DISCLOSURES

The Plan's capital consists of the funding surpluses or deficits determined regularly in the funding valuations prepared by an independent actuary. The actuary's funding valuation is used to measure the financial well-being of the Plan. The objective of monitoring the Plan's capital is to ensure the Plan is fully funded to pay the Plan benefits over the long term.

The actuary tests the Plan's ability to meet its obligations to all Plan members and beneficiaries. Using an assumed rate of return, the actuary projects the Plan's benefits on a going-concern basis to estimate the current value of the liability, which it compares to the sum of the Plan assets and the present value of all future contributions. The result of the comparison is either a surplus or a deficit. As part of the funding valuation the actuary also performs a measurement of the Plans assets and liabilities on a solvency basis, which simulates the wind-up of the Plan.

4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL (suite)

Une évaluation actuarielle du Régime doit être déposée au moins une fois tous les trois ans auprès de l'organisme de réglementation des régimes de retraite. La note 5 présente les données les plus récentes en ce qui concerne l'extrapolation de l'évaluation actuarielle et la position de capitalisation.

5. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La valeur actualisée des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de l'administration du Régime.

La valeur actuarielle actualisée des prestations au 31 décembre 2008 a été établie à partir d'une extrapolation d'une évaluation actuarielle faite par Mercer au 1^{er} janvier 2008. Les principales composantes de l'évolution de la valeur actuarielle au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>	
	(en milliers de dollars) (in thousands of dollars)		
Valeur actuarielle actualisée des prestations constituées au début de l'exercice	1 128 240	1 079 000	Actuarial present value of accrued pension benefits at beginning of year
	\$	\$	
Intérêts cumulés sur les prestations	71 505	66 741	Interest accrued on benefits
Prestations constituées	42 893	37 141	Benefits accrued
Prestations versées	(50 598)	(49 860)	Benefits paid
Écart entre résultats et prévisions de l'exercice	19 695	(4 782)	Experience gains and losses for the year
Valeur actuarielle actualisée des prestations constituées à la fin de l'exercice	1 211 735	1 128 240	Actuarial present value of accrued pension benefits at end of year
	\$	\$	

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées ont été élaborées par voie de référence aux conditions prévues du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme importantes utilisées dans l'évaluation sont le taux d'actualisation de 6,25 % (6,25 % en 2007), le taux d'inflation de 2,5 % (2,5 % en 2007), le taux de rendement des actifs de 3,75 % (3,75 % en 2007) au dessus de l'inflation et le taux d'indexation des salaires de 1,5 % (1,5 % en 2007) au dessus de l'inflation.

4. CAPITAL DISCLOSURES (continued)

A funding valuation is required to be filed with the pension regulator at least every three years. A projection of the most recent actuarial valuation performed by the actuary and funded position is disclosed in note 5.

5. OBLIGATIONS FOR PENSION BENEFITS

The present value of accrued pension benefits was determined using the projected benefit method prorated on service and the best estimate assumptions of the Plan's administration.

The actuarial present value of benefits as at December 31, 2008 is based on an actuarial projection of a valuation performed as at January 1, 2008 by Mercer. The principal components of change in the actuarial present value during the year are as follows:

The assumptions used in determining the actuarial value of accrued pension benefits were developed by reference to expected long-term market conditions. Significant long-term actuarial assumptions used in the valuation are a discount rate of 6.25% (2007 - 6.25%), an inflation rate of 2.5% (2007 - 2.5%), a rate of return on assets of 3.75% (2007 - 3.75%) over inflation and a salary escalation rate of 1.5% (2007 - 1.5%) over inflation.

5. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La capitalisation du Régime est établie à partir d'une comparaison entre les obligations ci-dessus et les actifs qui sont évalués sur une base autre que celle du marché. La méthode utilisée pour déterminer la valeur des actifs qui servent à la capitalisation permet d'aplanir les fluctuations de la valeur marchande des actifs d'un exercice à l'autre. La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice est de 1 087 950 \$ (1 274 708 \$ en 2007).

6. PLACEMENTS

i) Survol

Le Bureau des gouverneurs a approuvé un énoncé de politique de placement (EPP) qui fournit un cadre de politiques et de procédures pour gérer les actifs du Régime. L'EPP est préparé selon les lois applicables et est revu annuellement par le Bureau des gouverneurs. La conformité à l'EPP est surveillée sur une base trimestrielle par le Comité du Régime de retraite.

Le Régime investit dans des actifs qui l'exposent à des risques d'investissements, afin d'obtenir un taux de rendement plus élevé que ce qui pourrait être obtenu sans encourir de risques d'investissements. Le risque d'investissement et les objectifs de rendement sont établis afin de déterminer une politique appropriée de pondération d'actifs, une fourchette stratégique pour les classes d'actif et des politiques de diversification. Les facteurs pertinents incluent un horizon de temps pour les investissements, le rendement prévu et la volatilité des différentes classes d'actifs, l'environnement législatif, les besoins de liquidités, ainsi que d'autres facteurs spécifiques du Régime.

ii) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de marché découle de la détention de placements dans différentes catégories d'actif par le Régime. La grande majorité des placements du Régime comporte une forme ou une autre de risque de marché; toutefois, le degré de risque varie considérablement selon les différents placements. Pour gérer ce risque, le Régime préconise principalement une diversification appropriée. Tous les risques identifiés sont présentés dans le contexte des actifs totaux du Régime incluant ceux en caisse en gestion commune.

5. OBLIGATIONS FOR PENSION BENEFITS

The actual funding of the Plan is based on a comparison of the above obligations with the assets valued on a basis other than the market value. The method utilized in setting the value of assets used to determine the funded position is intended to smooth out the fluctuations in the market value of assets from year to year. The actuarial value of net assets at the end of the year is \$1,087,950 (2007 - \$1,274,708).

6. INVESTMENTS

i) Overview

The Board of Governors has approved a Statement of Investment Policies and Procedures (SIPP) that provides a framework of guidelines and procedures for managing the Plan's assets. The SIPP is prepared in accordance with applicable legislation and is reviewed annually by the Board of Governors. Compliance with the SIPP is monitored on a quarterly basis by the Pension Plan Committee.

The Plan invests in assets that expose it to a range of investment risks to earn a higher rate of return than would be achieved without incurring investment risk. Investment risk and return objectives are established to determine an appropriate asset mix policy, strategic ranges for asset classes, and diversification policies. Relevant factors include the investment time horizon, expected return and volatility of various asset classes, the regulatory environment, liquidity needs, and other Plan specific factors.

ii) Market risk

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate. Market risk comprises three types of risk: currency risk, interest rate risk and price risk. The Plan's exposure to market risk arises from its investment in different types of assets. The vast majority of the Plan's investments expose it to some form of market risk however the degree of risk varies considerably among different investments. One of the key ways that the Plan manages market risk is through appropriate diversification. All risk exposure are in the context of total Plan assets, including those in pooled funds.

6. PLACEMENTS (suite)

ii) Risque de marché (suite)

a) *Risque de change*

Le risque de change désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des cours du change. Le risque de change est associé, dans le Régime, à la détention de placements dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien ont un effet à la hausse ou à la baisse sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements. Le risque de change est géré par la diversification selon les différentes devises, les politiques de l'EPP qui limitent les placements libellés en devises étrangères ainsi que la couverture du risque de change. La couverture du risque de change réduit le risque en réduisant, par l'utilisation de contrats à termes sur change, la volatilité des actifs libellés en devises étrangères détenus par le Régime.

Le tableau suivant présente une ventilation de la valeur de l'exposition au risque de change du Régime selon la devise, net des stratégies de couvertures de change, au 31 décembre 2008 :

(en milliers de dollars)
(in thousands of dollars)

États-Unis	131 715	\$	United States
Euro	42 356		Euro
Royaume-Uni	30 578		United Kingdom
Autres	79 314		Other

Une appréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises entraînerait une diminution de 2,8 millions de dollars ou de 0,3 % de la valeur de l'actif du Régime. Inversement, une dépréciation de 1 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises entraînerait une augmentation de 2,8 millions de dollars ou de 0,3 % de la valeur de l'actif du Régime. Ce calcul est fondé sur les placements directs en devises du Régime et ne prend pas en compte les effets secondaires des fluctuations des cours du change.

6. INVESTMENTS (continued)

ii) Market risk (continued)

a) *Currency risk*

Currency risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in foreign exchange rates. The Plan is exposed to currency risk through its investment in financial instruments denominated in currencies other than the Canadian dollar. Fluctuations in the currency value compared to the Canadian dollar impact on the increase or decrease in the investment fair value or cash flows. Currency risk is managed through diversification among currencies, SIPP guidelines that limit foreign currency denominated securities, and use of currency hedging. Currency hedging reduces risk by reducing the volatility from the Plan's holdings of foreign currency denominated investments through use of currency future and forward contracts.

As at December 31, 2008, the Plan had exposure to foreign currencies net of currency hedging strategies as set out below:

A 1% increase in the Canadian dollar against all other currencies would decrease the value of the Plan's assets by \$2.8 million or 0.3%. A 1% decrease in the Canadian dollar against all other currencies would increase the value of the Plan's assets by \$2.8 million or 0.3%. This calculation is based on the Plan's direct foreign currency holdings and does not include secondary impacts of exchange rate changes.

6. PLACEMENTS (suite)

ii) Risque de marché (suite)

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des taux d'intérêt sur le marché. Le passif du Régime y est également très sensible. Le risque de taux d'intérêt est associé, dans le Régime, à l'écart entre la sensibilité de l'actif et du passif aux taux d'intérêt. Les placements à revenu fixe du Régime sont utilisés afin de couvrir partiellement le risque de taux d'intérêt du Régime.

Les variations dans les taux d'intérêt se répercutent directement sur la valeur des placements à revenu fixe du Régime, et ont également une incidence marquée sur la valeur des placements en actions et sur les taux de change. Au 31 décembre 2008, une hausse de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse de la valeur des placements d'environ 32,8 millions de dollars, ou 3,2 % de la valeur du Régime. Inversement, une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une augmentation de la valeur des placements de 32,8 millions de dollars, ou 3,2 % de la valeur du Régime. Cette valeur est fondée sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

Par ailleurs, au 31 décembre 2008, sur la base du taux d'inflation et d'indexation des salaires constants, une baisse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique augmenterait d'environ 15 % les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation. Une hausse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique diminuerait d'environ 13 % les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation.

6. INVESTMENTS (continued)

ii) Market risk (continued)

b) Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market interest rates. Pension liabilities also contain a significant component of interest rate risk. The Plan's interest rate risk exposure arises due to any mismatches between the interest rate sensitivity of the assets and the liabilities. The Plan's fixed income investments are used to partially hedge the Plan's interest rate risk.

Changes in interest rates directly affect the value of the Plan's fixed income investments and have an impact on the value of equity investments and exchange rates. As at December 31, 2008, an increase of 1% in nominal interest rates would result in a decline in the value of the fixed income investments of approximately \$32.8 million or 3.2 % of the Plan value. A 1% reduction in nominal interest rates would increase the value of the fixed income investments by \$32.8 million or 3.2 % of the Plan value. This is based on the duration of the holdings and does include other variables such as convexity.

With respect to pension liabilities, as at December 31, 2008 and holding inflation and salary escalation assumptions constant, a 1% reduction in the assumed long-term rate of return would result in an increase in the pension liabilities, measured on a going concern basis, of approximately 15%. A 1% increase in the assumed long-term rate of return would result in a decrease in the pension liabilities, measured on a going concern basis, of approximately 13%.

6. PLACEMENTS (suite)

ii) Risque de marché (suite)

c) Risque de prix

Le risque de prix désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (autre les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient dues à des facteurs propres à un instrument financier ou un émetteur particulier, ou à des facteurs influant sur tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le risque de prix est associé, dans le Régime, principalement à la détention d'actions canadiennes et internationales (incluant les caisses en gestion commune), ainsi que de placements immobiliers.

Au 31 décembre 2008, le risque global couru par le Régime sur le marché des actions, exprimé en pourcentage de l'actif du Régime, correspondait aux valeurs suivantes :

	Minimum	Cible	Maximum	
	<u>Minimum</u>	<u>Target</u>	<u>Maximum</u>	
Actions canadiennes	5 %	10 %	20 %	Canadian equities
Actions internationales	35 %	45 %	50 %	Global equities
Total	45 %	55 %	60 %	Total

Il y a concentration du risque de prix lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, liés au marché, politiques et autres. Les tableaux ci-après renseignent sur le risque de prix auquel est exposé le Régime :

	Canadien	International	
	<u>Canadian</u>	<u>Global</u>	
Produits de consommation discrétionnaire	8,7 %	11,3 %	Consumer discretionary
Produits de base	6,2 %	13,1 %	Consumer staple
Énergie	28,9 %	8,1 %	Energy
Services financiers	25,8 %	17,1 %	Financial
Soins de santé	0,1 %	10,5 %	Health care
Produits industriels	8,3 %	15,1 %	Industrials
Technologie de l'information	1,7 %	9,1 %	Information technology
Matériaux	14,0 %	5,2 %	Materials
Services de télécommunications	4,6 %	7,0 %	Telecommunication services
Services publics	1,7 %	3,3 %	Utilities

6. INVESTMENTS (continued)

ii) Market risk (continued)

c) Price risk

Price risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices (other than those arising from interest rate risk or currency risk), whether those changes are caused by factors specific to the individual financial instrument or its issuer, or factors affecting all similar financial instruments traded in the market. The Plan's exposure to price risk results primarily from its holdings of domestic and foreign equities (including pooled funds), as well as through its investments in real estate.

As at December 31, 2008 the overall equity market exposure limits as a percentage of Plan assets were as follows:

6. PLACEMENTS (suite)

ii) *Risque de marché (suite)*

c) *Risque de prix (suite)*

	(en milliers de dollars) (in thousands of dollars)
Actions canadiennes	
Juste valeur	147 485 \$
Variation +/-1 % des indices S&P TSX	1 475
Actions internationales	
Juste valeur	408 398
Variation +/-1 % des indices de marché pertinents	4 084

iii) *Risque de crédit*

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit est associé, dans le Régime, principalement à la détention de placements dans des instruments de créance.

Le risque de crédit est géré par les limites de la qualité du crédit minimale, ainsi que des limites sur des investissements d'un émetteur unique et les entreprises affiliées. Toutes les notations de qualités du crédit doivent être évaluées par une agence d'évaluation de crédit reconnue. Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements inscrite dans l'État de l'actif net disponible pour le service des prestations et prestations constituées et excédent de capitalisation.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les principaux portefeuilles d'instruments de crédit présentent les concentrations suivantes :

	Juste valeur	
	Fair Value	
	(en milliers de dollars)	
	(in thousands of dollars)	
Obligations		
Gouvernement du Canada	176 634	40,9 %
	\$	
Provinces	121 511	28,1 %
Municipales	11 259	2,6 %
Sociétés	122 776	28,4 %
	432 180 \$	100,0 %

6. INVESTMENTS (continued)

ii) *Market risk (continued)*

c) *Price risk (continued)*

Canadian equity	
Fair value	
1% change in S&P TSX	
Global equity	
Fair value	
1% change in relevant market indices	

iii) *Credit risk*

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to discharge an obligation. The Plan's main exposure to credit risk comes from its investment in debt instruments.

Credit risk is managed through limits on minimum credit rating requirements and limits on investing in the securities of a single issuer and its related companies. All credit quality ratings must be rated by a recognized bond rating agency. The maximum credit exposure of the Plan is represented by the fair value of the investments as presented in the Statement of Net Assets Available for Benefits and Accrued Pension Benefits and Funding Excess.

Concentration of credit risk exists when a significant proportion of the portfolio is invested in securities with similar characteristics or subject to similar economic, political or other conditions. The primary credit portfolio concentrations are as follows:

Bonds	
Government of Canada	
Provinces	
Municipal	
Corporate	

6. PLACEMENTS (suite)

iii) Risque de credit (suite)

	Juste valeur		
	Fair Value		
	(en milliers de dollars)		
	(in thousands of dollars)		
Obligations			Bonds
AAA à AA-	302 129\$	69,9 %	AAA to AA-
A+ à A-	98 221	22,7 %	A+ to A-
BBB+ à BBB-	25 094	5,8 %	BBB+ to BBB-
BB et moins	6 73€	1,6 %	BB and less
	432 18€	100,0 %	
	\$		

iv) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Le risque de liquidité est associé, dans le Régime, aux droits à retraite constitués (voir la note 5) et ses engagements en matière de placements. Le Régime gère ses besoins en liquidités à court terme en établissant des prévisions sur ses besoins de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de rencontrer ses obligations financières lorsqu'elles sont dues. Le risque de liquidité est géré par des limites sur ses investissements dans des classes d'actif non-liquides ainsi que des limites sur la détention de certains types de placements.

v) Placements particuliers importants

Les placements particuliers importants sont des caisses en gestion commune qui comprennent de nombreux instruments financiers sous-jacents et des obligations du Gouvernement du Canada. Au total, ces placements importants représentent 42 % de la valeur marchande du Régime au 31 décembre 2008. Voici les placements particuliers qui excèdent 1 % du coût ou de la valeur marchande de l'actif total du Régime au 31 décembre 2008 :

6. INVESTMENTS (continued)

iii) Credit risk (continued)

iv) Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that an entity will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities. The Plan is exposed to liquidity risk through its accrued pension benefits (as described in note 5) and investment commitments. The Plan manages short-term liquidity through forecasting its requirements to maintain a level of liquidity that is sufficient to meet its financial obligations as they become due. Liquidity risk is managed by limits on investments in illiquid asset classes and limits on holdings of certain types of investments.

v) Large individual investments

Large individual investments consist of pooled funds that hold numerous underlying financial instruments and Government of Canada bonds. In total, these large investments represent 42% of the market value of the Plan as at December 31, 2008. The following individual investments exceed one percent (1%) of the cost or the market value of the total assets of the Plan as at December 31, 2008:

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2008

6. PLACEMENTS (suite)

6. INVESTMENTS (continued)

	Valeur marchande		Coût		
	Market Value (en milliers de dollars) (in thousands of dollars)		Cost		
Caisses en gestion commune					Pooled Funds
Actions canadiennes					Canadian stocks
Fonds d'indice d'actions S&P/TSX Barclays Global Investors	37	689	57	228	Barclays Global Investors S&P/TSX Composite Index Fund
	\$		\$		
Actions étrangères					Foreign stocks
Fonds d'indice d'actions américaines Barclays Global Investors	37	237	58	912	Barclays Global Investors US Equity Index Fund
Fonds d'actions internationales Axiom	82	138	77	075	Axiom International Equity Fund
Obligations et débetures					Bonds and debentures
Fonds communs de placement composés d'obligations universelles Barclays Global Investors	124	176	123	171	Barclays Global Investors Universe Bond Index Fund
Fonds communs de placement composés d'obligations à long terme Barclays Global Investors	65	203	68	481	Barclays Global Investors Long Bond Index Fund
Obligations à rendement réel 12/01/2021 - 4,25 %	41	355	25	421	Real Return Bond 01/12/2021 - 4.25%
Obligations à rendement réel 12/01/2026 - 4,25 %	20	155	14	788	Real Return Bond 01/12/2026 - 4.25%
Obligations à rendement réel 12/01/2031 - 4,00 %	21	748	17	660	Real Return Bond 01/12/2031 - 4.00%
Placements excédant 1 % du coût ou de la valeur marchande	429	701	442	736	Investments exceeding 1% of cost or market value
Total des placements n'excédant pas 1 % du coût ou de la valeur marchande	589	072	631	510	Total investments not exceeding 1% of cost or market value
Total des placements	1	018 773	1	074 246	Total investments
	\$		\$		

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)**
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

**UNIVERSITY OF OTTAWA
RETIREMENT PENSION PLAN (1965)**
Notes to the Consolidated Financial Statements
year ended December 31, 2008

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

7. ACCOUNTS PAYABLE AND ACCRUED LIABILITIES

	<u>2008</u>	<u>2007</u>	
	(en milliers de dollars) (in thousands of dollars)		
Relatifs aux placements	4 453 \$	- \$	Investment related
Autres	<u>1 364</u>	<u>1 363</u>	Other
	<u>5 817 \$</u>	<u>1 363 \$</u>	

8. FRAIS D'ADMINISTRATION

8. ADMINISTRATIVE EXPENSES

	<u>2008</u>	<u>2007</u>	
	(en milliers de dollars) (in thousands of dollars)		
Frais de garde, de gestion de placement et de consultation	4 973 \$	5 513 \$	Custodial, investment management and consulting fees
Frais de transaction	1 426	570	Transaction costs
Frais actuariels et de vérification	474	429	Actuarial and audit fees
Frais d'administration (payés à l'Université d'Ottawa - 433 \$; 373 \$ en 2007)	<u>749</u>	<u>632</u>	Administration fees (paid to the University of Ottawa - \$433; 2007 - \$373)
	<u>7 622 \$</u>	<u>7 144 \$</u>	